

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19278

présenté par

M. Descoeur, M. Bourdeaux, M. Bony, M. Seitzinger, Mme Valentin et Mme Cornéloup

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.